

Nous sommes là aujourd'hui 5 juillet  
parce que le texte de la loi dite travail repasse à l'Assemblée Nationale à partir  
d'aujourd'hui,  
parce que le gouvernement ne veut pas retirer ce texte,  
parce que le gouvernement menace de refaire le coup du 49-3,  
parce que nous demandons aux députés de ne pas voter ce texte !

Nous n'espérons rien de bon du passage au Sénat :  
en effet les sénateurs ont rétabli le barème pour les prud'hommes, le périmètre national sur les licenciements économiques, ils ont aussi supprimé les 35 heures en permettant de définir un temps de travail à la carte par entreprise. Pour cela, ils se sont appuyés sur l'article 2 sur la primauté de l'accord d'entreprise, dont ils partagent la philosophie. Les sénateurs ont aussi doublé les seuils sociaux, donné la possibilité à un dirigeant d'entreprise d'organiser un référendum pour adopter un accord ou encore développé la participation pour les salariés.

La journée du 28 juin a été un succès, comme toutes les autres journées de mobilisation depuis quatre mois, réclamant le retrait du projet de loi et l'obtention de nouveaux droits, un succès partout dans le pays, succès à Arles, succès et détermination qui ne s'essouffent pas !

Les premiers résultats de la votation citoyenne, lancée par les organisations syndicales depuis un mois, ont été remis à l'Elysée le 28 juin ainsi que dans les préfectures et les sous-préfectures: plus de 700 000 votants, dont je le rappelle 1400 à Arles, 92% des votants pour le retrait du projet de loi travail.

De même, l'opinion publique dans les derniers sondages soutient toujours la mobilisation contre ce projet de loi,

- 67% des français opposés à la loi travail, (sondage du 19 juin pour LCP-Assemblée Nationale), 70% disent même qu'ils sont contre l'utilisation du 49.3 pour le faire adopter.
- 50 entrepreneurs et cadres dirigeants ont même publié ce week-end une tribune intitulée « il est urgent et vital de retrouver rapidement une cohésion sociale et économique » ils appellent au dialogue sur la loi Travail, estimant que « le gouvernement s'entête et refuse tout échange constructif ». Ils écrivent que « la loi Travail, en rompant avec les régulations sectorielles au niveau de la branche risque de généraliser les logiques de dumping social et économique » et pointent les incertitudes sur sa capacité à créer des emplois.

Bref, ce projet est minoritaire à tous points de vue.

La CGT a plusieurs fois expliqué, y compris à notre député, notre désaccord et notre désapprobation sur les textes votés pendant cette législature: loi sur les retraites, loi dite de sécurisation de l'emploi, loi Macron, loi Rebsamen, loi MAPTAM, loi NOTRe, lois de financement de la sécurité sociale....Et en plus cette loi dite travail ! Et nous l'avons dit à notre député, en avril déjà.

Le Premier ministre a organisé des rencontres bilatérales le 29 juin.

La CGT a fait des propositions, parce que nous sommes d'accord pour réécrire le droit du travail. Une réécriture qui permette aux salariés, aux privés d'emploi,  
de bien travailler,  
de gagner dignement leur vie,  
de recevoir la rémunération correspondant à la valeur des richesses qu'ils créent,  
de pouvoir faire des projets de vie,  
d'avoir du temps pour la vie sociale, familiale, les loisirs, le sport,  
une réforme qui permette la démocratie dans l'entreprise et ne laisse pas les choix stratégiques aux seuls actionnaires ou banquiers,

une réforme qui encourage la négociation collective et l'intervention des salariés et de leurs syndicats dans l'entreprise, dans la branche, à l'interprofessionnel,  
une réforme qui respecte la hiérarchie des normes et le principe de faveur,  
une réforme qui ne favorise pas le dumping social,  
une réforme qui laisse la possibilité au juge prud'homal de trancher les conflits,  
une réforme qui permette les parcours de formation et de qualification professionnelles,  
une réforme soucieuse de la santé des salariés.

La CGT est pour l'écriture d'un code du travail digne du XXIème siècle.

Pour autant, le gouvernement reste sourd aux propositions, particulièrement celles destinées à établir de nouveaux droits et à lutter contre le dumping social. Les amendements au projet de loi avancés par le gouvernement ne sont pas de nature à modifier profondément ce texte, même si certaines modifications sont à mettre au crédit des mobilisations.

Le 29 juin le Premier Ministre a présenté trois propositions d'évolution du texte :

- Engagement avant le 31/12/17 d'une négociation définissant l'ordre public conventionnel. L'objectif est de déterminer le principe de faveur par branche, à l'exclusion des thèmes pour lesquels la loi prévoit la primauté de l'accord d'entreprise (cf art. 2). *Pour la CGT, c'est la porte ouverte à de nouvelles dérogations défavorables aux salariés sur l'ensemble du code du travail.*
- Association des organisations syndicales et patronales à la réécriture du code du travail au travers du Haut Conseil du Dialogue Social (Art 1). *Pour la CGT cela ne garantit pas une réécriture a minima à droits constants ; la CGT réitère la nécessité de supprimer cet article 1.*
- Ajout aux 4 domaines de négociation obligatoires dans la branche, deux nouvelles thématiques : la pénibilité et l'égalité professionnelle femme/homme. *Pour la CGT cela pourrait être une avancée si elles sont assorties de sanctions financières pour les entreprises qui n'ont pas d'accord .*

Mais aucune réponse n'a été apportée sur le référendum, la médecine du travail, la lutte contre la précarité, les accords dits de préservation de l'emploi défensifs et offensifs, les licenciements économiques, « l'ubérisation », le remboursement des indus demandé par Pôle Emploi...

Et à l'accusation faite par la CGT d'encourager le dumping social, le premier ministre répond « J'assume ! ».

Par ailleurs, ce projet de loi contrevient aux conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail et vient d'être sanctionné par le Comité des droits économiques et sociaux et culturels de l'ONU au regard des effets sur la protection sociale des salariés et la précarité qu'il engendre. Nous parlons là de son inadmissible article 2 !

Le gouvernement prétend à la fois avoir retouché son texte pour tenir compte des opinions qui s'expriment et à la fois refuser de modifier le fond de la philosophie du texte.

Oui il a retouché un peu son texte,

oui nous prenons cela comme des conquêtes de la mobilisation,

mais oui nous restons profondément opposés au fond de ce texte, car il engendrera dumping social, concurrence déloyale, précarité et suppressions d'emplois !

Les organisations syndicales et de jeunesse ont convenu de se retrouver dans les prochains jours afin de discuter des suites à donner après le débat parlementaire.

**Non ! Le souffle ne nous manque pas !**

**Oui nous resterons mobilisés,**

**oui nous restons capables d'actions pendant l'été,**

**et s'il le faut nous le redirons à la rentrée, avec force et souffle**

**nous ne voulons pas de cette loi « travail »!**